



Prix « RECONNAISSANCE » Récipiendaire 2015 – Jérôme Choquette

Allocution prononcée lors du Congrès des Huissiers de Justice à Trois Rivières le 23 mai 2015

Monsieur le Président, distingués invités d'honneur, chers confrères,

L'an dernier, vous m'avez fait l'honneur de me décerner le Prix P E Linteau, qui marquant une carrière de 55 ans comme huissier de Justice, 1960 – 2015. Il faut remonter aux années 1970, pour déceler un malaise parmi les huissiers de Montréal qui sont sous le joug de la Corporation des Huissiers de Montréal.

Cette corporation fait passer des examens solides dans le but évident de faire couler ceux qui s'aventurent à vouloir les passer. Il s'agit d'un organisme familial dans lequel les liens de parenté contribuent aux succès d'entrée dans la confrérie.

À cet égard, les bureaux d'huissiers qui veulent se développer et qui ne sont pas de la famille doivent trouver d'autres moyens pour recruter.

À ce moment, l'article 120 c.p.c. permet à un huissier de signifier une procédure dans toute la province de Québec. Se basant sur cet article des huissiers des districts périphériques soit Beauharnois, Terrebonne, Joliette et autres se sont mis à venir signifier des procédures dans le district de Montréal, chasse gardée de la Corporation.

Des procédures s'ensuivirent afin de refouler ces personnages qui se regroupèrent sous le nom d'Association des huissiers pratiquant à Montréal,

Deux éminents juristes soit Me Gaby Lapointe pour la Corporation et Me Yves Fortier pour l'Association défendirent les droits de leur client jusqu'en Cour Suprême.

C'est à ce moment qu'entre en scène le législateur.

J'avais eu l'occasion de rencontrer le ministre de la Justice Me Jérôme Choquette, ici présent, et de lui faire part de mon inquiétude du fait qu'il n'y avait aucune structure provinciale pour les huissiers du Québec et que cette situation engendrait des malaises et se devait d'être corrigée.

Lors d'une première rencontre officielle à l'Hôtel Ritz Carlton à Montréal, le ministre nous fit l'honneur de venir nous rencontrer avec les officiers de son ministère afin que nous puissions leur donner les détails des problèmes que cette situation engendrait.

Pendant ce temps les avocats se bataillèrent de la Cour Supérieure, Cour d'appel et même à la Cour Suprême rejetant l'appel de l'Association et déclara la Corporation gagnante.

Pendant ce temps le ministre Choquette, avec la verve qu'on lui connaît, avait réussi à convaincre la Commission parlementaire ainsi que son gouvernement du bien-fondé de l'Association des Huissiers pratiquant à Montréal,

de créer une organisation provinciale qui prit le nom de Chambre des Huissiers de Justice du Québec et qui régissait tous les huissiers du Québec, y compris ceux de la Corporation.

Morale de l'histoire, lors d'une rencontre fortuite sur la Place d'Armes à Montréal, Me Gaby Lapointe me déclara, nous avons gagné toutes les batailles, mais vous avez gagné la guerre.

Monsieur Jérôme Choquette, notre héros, nous vous en sommes extrêmement reconnaissants.

Les Huissiers de Justice du Québec.

Gilles Boisvert, 1960 - 2015